



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2025-609

PUBLIÉ LE 6 OCTOBRE 2025

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2025-10-06-00001 - Arrêté n°2025-01221 du 06 octobre 2025
accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement
(1 page)

Page 3

Préfecture de Police

75-2025-10-06-00001

Arrêté n°2025-01221 du 06 octobre 2025
accordant des récompenses pour actes de
courage et de dévouement

Paris, le 06 octobre 2025

ARRETE N° 2025-01221

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux fonctionnaires de police affectés au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne dont les noms suivent :

- **M. Nicolas LEBRETON**, brigadier-chef de police, né le 8 octobre 1992 ;
- **M. Yannick PETIT**, policier adjoint, né le 17 juillet 1996.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

« Signé »

Laurent NUÑEZ